



Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 12 avril 2022  
AR n° 078-200062248-20220406-lmc1130504-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Mise à jours des frais d'entrée à SYNCA

Le 6 avril 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Salle Alan Turing - 15 bis, avenue du Centre à Guyancourt et par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 31 mars 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la délibération 2019-CSSYN-02 relative à la centrale d'achats d'Yvelines Numériques

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

##### ARTICLE 1

APPROUVE la mise à jour de la délibération 2019-CSSYN-02 et notamment son article 2 relatif aux frais d'entrée pour les « autres pouvoirs adjudicateurs » en ajoutant une catégorie «Pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices à obédience culturelle » dont le détail suit :

- Pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices à obédience culturelle : 500€

Les autres frais d'entrée ne sont pas modifiés.

##### ARTICLE 2

DIT que les collectivités seront exonérées des frais d'adhésion pour un segment supplémentaire lorsque elles auront déjà deux adhésions en cours de validité ;

DIT que les collectivités seront exonérées des frais d'adhésion pour le segment Territoires Connectés lorsqu'elles seront déjà adhérentes au segment Sureté Électronique, et réciproquement.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Président du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Mise à jours des frais d'entrée à SYNCA

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

---

Présents : 17

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Dominique TURPIN.

---

Pouvoir : 3

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, Mme Anne Hery Le Pallec à Mme Sonia Brau.

---

Absents excusés : 2

M. Eddie Aït, M. Jean-Marie Tétart.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	20

**Adopté à l'unanimité**